

Communautés locales, parcs nationaux et industrie touristique: une évaluation des impacts sociaux¹

Christiane Gagnon

Professeure au département des sciences humaines de l'UQAC et coordonnatrice du Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) avec la collaboration de Marie-José Fortin, Maitrise en Études régionales, UQAC

Nul doute que les touristes, en quête du paysage sauvage du fjord du Saguenay et des ébats des bélugas ou autres mammifères marins, apprécient les initiatives des écologistes régionaux et nationaux ainsi que les actions des gouvernements centraux dans l'aménagement d'espaces dits protégés. Ces espaces, voués à la conservation d'un patrimoine naturel national, contribuent à mettre en valeur des joyaux naturels ou à préserver certaines espèces en voie de disparition². Du moins ce sont là des objectifs identifiés par les diverses organisations internationales telles que le World Wild Fund ou les agences gouvernementales (Parcs Canada, ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), responsables du zonage vert (terrestre) ou du zonage bleu (marin) en milieu naturel.

Toutefois, au-delà des nobles objectifs écologiques que comportent la création de parcs régionaux ou nationaux, il importe de comprendre les changements induits, voire d'évaluer les bénéfices et les coûts sociaux liés à de telles stratégies d'aménagement du territoire. Il s'agit là d'un enjeu crucial pour l'«empowerment» des communautés rurales locales, d'autant que le réécotourisme et l'écotourisme sont devenus des voies privilégiées de développement local. De là, nombre de questions peuvent être soulevées: à qui et où vont les emplois et les investissements générés par l'implantation des parcs? Les collectivités qui ont consenti à transférer des terres aux gouvernements centraux bénéficieraient-elles du partenariat établi? Quels sont les impacts rattachés à ce type d'aménagement? Globalement, la présence de parcs nationaux contribue-t-elle véritablement au développement local viable de ces localités?

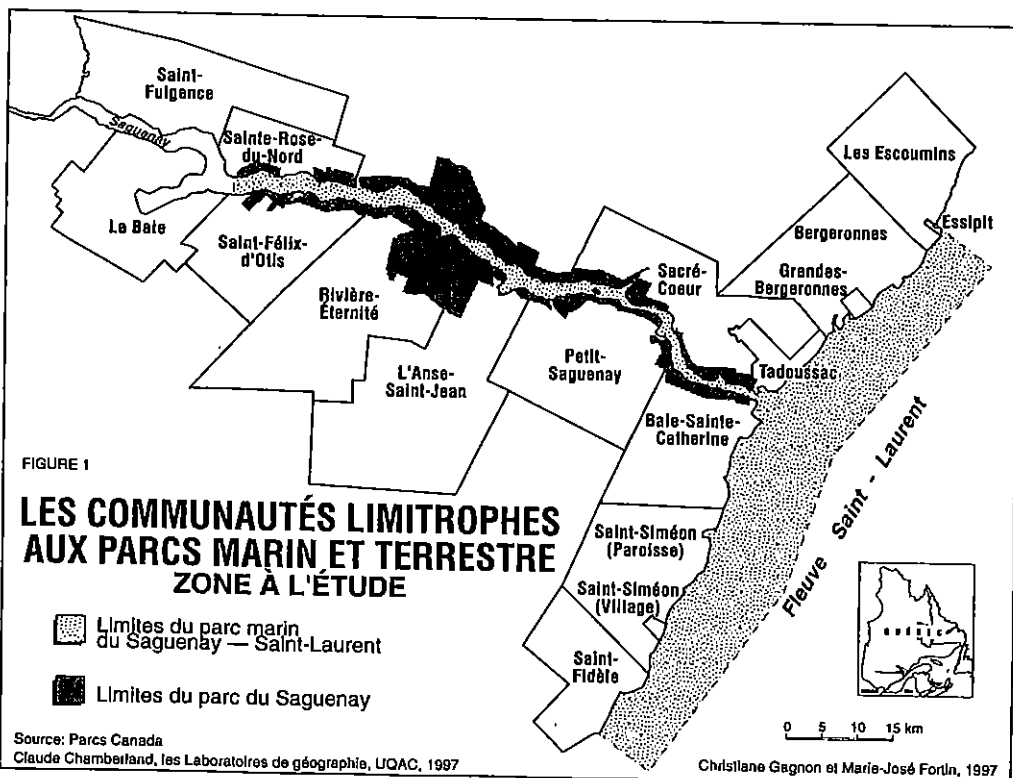
En regard de cette problématique, des résultats exploratoires sont présentés: d'abord, une mise en contexte du territoire à l'étude, soit les parcs Saguenay et Saguenay—Saint-Laurent et les communautés limnithropes; ensuite, une synthèse des impacts sociaux identifiés et, enfin, une étude de cas, soit la communauté de Rivière-Éternité.

Le contexte de la création des parcs Saguenay (terrestre) et Saguenay—Saint-Laurent (marin)

Le territoire à l'étude est somme toute assez exceptionnel. Il comprend une quinzaine de communautés rurales et une communauté autochtone, réparties dans trois microrégions (Bas-Saguenay, Haute-Côte-Nord, Charlevoix-Ouest) et bornées par deux parcs nationaux: le parc terrestre du Saguenay (284 km²), sous juridiction provinciale, et le parc marin Saguenay—Saint-Laurent (1 138 km²), sous juridiction mixte fédérale-provinciale (voir figure 1). Comme leur nom l'indique, ces parcs sont localisés le long du corridor de la rivière Saguenay et dans une partie des corridors du Saguenay et du fleuve Saint-Laurent. Notons que ces parcs se situent en aval du bassin industriel saguenéen qui a hypothéqué la qualité de l'environnement, notamment celle des cours d'eau.

Historiquement, rappelons qu'au début des années quatre-vingt le gouvernement fédéral était désireux de créer un parc national dans la région du Saguenay. Québec refusa de céder son territoire à Ottawa et créa dès 1983 le parc du Saguenay, parc de conservation³. De son côté, Ottawa envisagea donc la création d'un parc de conservation marine qui a dû faire l'objet, après de longues négociations, d'une entente-cadre avec Québec (1990). La loi fédérale instituant est prévue pour l'automne 1997, alors que le projet de loi québécois a été adopté (1997). Toutefois, la présence du parc marin n'est pas moins réelle, notamment à Tadoussac. Des activités ont lieu et un plan directeur a été élaboré pour toute la zone (1995), grâce aux budgets de Parcs Canada.

Du côté de collectivités territoriales limitrophes, l'arrivée des parcs a signifié un espoir de développement économique, notamment par le biais de l'industrie touristique. Car si la protection environnementale a motivé officiellement la création des parcs, c'est tout d'abord la perspective de retombées économiques locales qui a alimenté le consensus du milieu microrégional, d'autant que plusieurs des localités montrent des signes de détresse sociale et économique. En ce qui concerne le parc du Saguenay, une enveloppe spéciale (Québec-Ottawa, 1986-1991) a été accordée au développement d'infrastructures touristiques (hébergement, centre alpin, etc.) dans la zone périphérique du parc, zone incluant onze collectivités territoriales limitrophes⁴. Dans le cas du parc marin, le développement futur des pôles majeurs fera l'objet d'un financement.



Enfin, rappelons que l'économie des communautés à l'étude a d'abord été orientée vers l'exploitation des ressources naturelles et des activités d'autosubsistance, reliées soit à la forêt, à la pêche ou à l'agriculture, sauf pour Tadoussac, à vocation historiquement touristique. Leur réorientation, depuis une dizaine d'années, vers des activités économiques tertiaires, dont le tourisme, représente un tournant majeur amorcé il y a une quinzaine d'années. Dans ce contexte, les parcs sont devenus une infrastructure institutionnelle qui cristallise l'orientation touristique de ces collectivités. Mais quelles sont les incidences ou les impacts de la présence des parcs sur les capacités des communautés à maîtriser leur développement, à mettre en oeuvre un développement local viable? Telle est la question au coeur de notre recherche.

La méthodologie et l'évaluation des impacts sociaux

Le texte qui suit présente les champs (types) d'impacts et quelques-uns des impacts identifiés. A cette fin, la méthodologie retenue a été celle de l'évaluation des impacts sociaux (EIS). Cette méthodologie permet soit d'évaluer a posteriori les incidences, soit de les prédire (avant l'implantation du changement), afin d'améliorer la gestion du changement et/ou la prise de décision. Le concept d'impacts sociaux réfère ici à la définition suggérée par The International Committee on Guidelines and Principles:

Les conséquences pour les populations humaines de toute action privée ou publique qui modifie les façons de vivre des individus, de travailler, de se divertir, de communiquer, de s'organiser pour combler leurs besoins et participer comme membres de la société. Le terme inclut également les impacts culturels concernant des changements de normes, de valeurs et de croyances qui guident et expliquent leur appréhension d'eux-mêmes et de leur société (Traduction de l'auteur) 6.

Il importe ici de noter que cette définition sous-tend les impacts à la fois réels ou anticipés (craintes, perceptions) par les acteurs locaux. Les données de la recherche s'appuient sur une collecte de données de première et deuxième mains: entrevues individuelles avec des leaders de la communauté, entrevues collectives avec des résidents de trois communautés, Statistique Canada, plans d'urbanisme, dossiers de presse, mémoires relatifs aux audiences publiques sur la création du parc marin, etc. Des «focus groups» ont aussi permis de valider les résultats exploratoires, ci-dessous présentés.

Les impacts recensés, dans cette première étape de recherche, se révèlent nombreux et de nature variée. De même, leur importance, leur intensité et leur durée semblent varier selon la localisation de la communauté et d'appartenance par rapport aux pôles d'aménagement des parcs. Ils ont été

regroupés en huit champs: la gestion territoriale, l'économie locale, l'industrie touristique, les conditions de vie, la mobilisation sociale, la dynamique sociale, le cadre et la qualité de vie et enfin, l'éducation à l'environnement et le développement durable. Pour seulement les six premiers champs, quelques-uns des impacts seront discutés⁷. Certains d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation et d'une cartographie (voir figure 2).

Les impacts sur la gestion territoriale

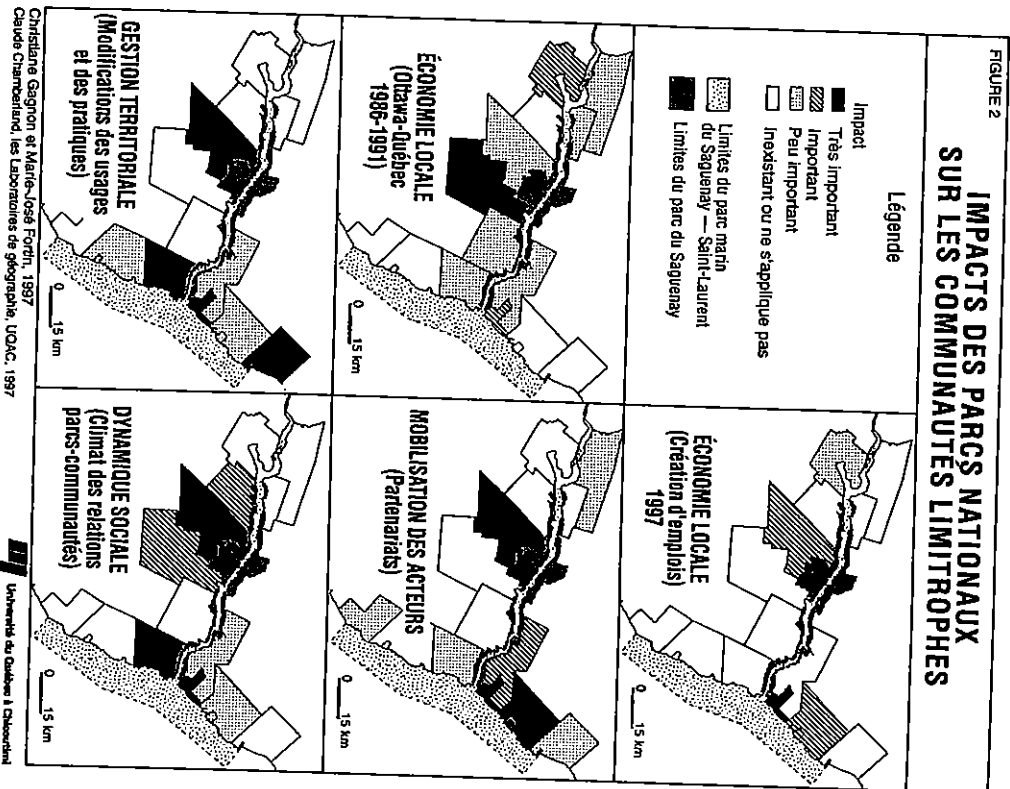
Les impacts sur la gestion territoriale réfèrent à des modifications concernant le zonage, l'aménagement et la gestion du territoire ainsi que les activités locales à caractère soit social, récréatif ou économique.

Un des impacts observés se rapporte au changement de zonage à l'échelle locale, dans le cas des municipalités limitrophes aux parcs. Ces portions de territoire, zonées vertes ou bleues, sous-tendent désormais des usages davantage liés à la conservation des ressources naturelles, ce qui exclut plusieurs types de projets de développement. Pour atteindre l'objectif de conservation, l'un des mécanismes privilégiés est une réglementation limitant ou interdisant certains usages et pratiques, dont découle une autre série d'impacts, soit les modifications apportées aux usages territoriaux. Les usages ainsi affectés peuvent être de type récréatif (pêche⁸, chasse [à l'original, aux phoques, aux canards], trapping, camping sauvage, natisme, etc.) ou encore des activités à caractère économique, tels les coupes forestières, l'exploitation commerciale comme une érablière, le développement d'infrastructures touristiques, l'observation des baleines. Les changements concernent aussi les pratiques sociales locales, telle la fréquentation du quai comme lieu de rencontres sociales, la limitation ou l'interdiction d'activités de divertissement, de cueillette des moules, d'accès libre au territoire du parc⁹. Tous ces impacts modifient certes la gestion du territoire, mais surtout son occupateur, sa façon de l'habiter. Bref, le rapport au territoire est ressenti vivement, par certains résidents locaux, comme une dépossession des lieux de vie.

À partir de ces indicateurs, nous avons évalué que les impacts en terme de modifications des usages territoriaux et des pratiques sociales étaient très importants, notamment pour les communautés de Tadoussac, de Rivière-Éternité, de Baie-Sainte-Catherine et des Escoumins. Pour la communauté montagnaise d'Essipit, l'impact a été estimé comme important à cause du potentiel de limitation des pratiques traditionnelles halieutiques au regard de la future réglementation du parc marin.

IMPACTS DES PARCS NATIONAUX SUR LES COMMUNAUTÉS LIMITROPHES

FIGURE 2



Christiane Gagnon et Marie-Josée Fortin, 1987
Claude Chamberland, les Laboratoires de géographie, UQAC, 1997

Université du Québec à Chicoutimi

Enfin, l'impact est qualifié de peu important pour les communautés de Sacré-Coeur, de Bergeronnes et de Saint-Siméon (voir figure 2).

Ces changements dans les usages territoriaux sont ressentis dramatiquement par certaines communautés, surtout celles localisées aux pôles d'aménagement des parcs, ce qui se manifeste parfois dans des gestes contestataires tels que le contournement des moyens de contrôle des accès, le non-respect de la réglementation ou même le vandalisme d'équipements des parcs. Malgré que ces gestes demeurent encore isolés à ce stade-ci, il importe néanmoins de se demander dans quelle mesure les parcs sont bien intégrés au milieu humain récepteur, dans le contexte où l'application de la réglementation nécessite une surveillance de type policier. Cela ne signifie pas pour autant que toutes les mesures prises pour protéger ces espaces sont à rejeter au profit d'une utilisation anarchique et non écologique. Mais une éducation environnementale et une réglementation souple ne pourraient-elles pas concilier les pratiques et/ou les traditions des communautés locales, somme toute pas si négatives puisque le territoire en question mérite une conservation nationale?

Les impacts sur l'économie locale

Les retombées économiques (investissements, subventions, emplois) sont, sans équivoque, la première motivation des communautés locales dans l'acceptation première de la création des parcs nationaux¹⁰.

Il y a d'abord les investissements consentis par les parcs pour leurs budgets de fonctionnement et pour la mise en place ou la consolidation d'infrastructures dans les limites des parcs (routes, sentiers, bâtiments d'interprétation, expositions). Dans le cas du parc Saguenay, cela représente une quinzaine de millions de dollars sur une période de plus de dix ans (1983-1993). En ce qui concerne les investissements du parc marin, les données détaillées ne nous ont pas été fournies; tout au plus, pouvons-nous affirmer qu'une quinzaine de millions de dollars a été investie pour le fonctionnement du parc Saguenay—Saint-Laurent et la réalisation de son plan directeur (1990-1997)¹¹. Une vingtaine de millions¹² de dollars devrait être consacrée à son application dans les cinq prochaines années¹³.

Un second type de retombées réfère à l'injection de subventions gouvernementales dans l'économie locale et microrégionale. Dans le cas de la zone périphérique du parc du Saguenay, Ottawa et Québec ont dégagé une enveloppe budgétaire de dix millions de dollars (entente-cadre 1986-1991) afin de supporter le développement d'un réseau d'infrastructures touristiques dans le Bas-Saguenay. Les projets présentés par les acteurs locaux et extra-locaux (compagnies de croisières) n'étaient pas tous du même ordre, aussi l'importance des subventions varie sensiblement d'une communauté à l'autre. Leur

spatialisation permet de constater que L'Anse-Saint-Jean a bénéficié de plus du tiers de l'enveloppe totale (projet du centre de ski Mont-Édouard), ce que nous avons qualifié d'impact très important. Pour leur part, Tadoussac et Ville de La Baie ont reçu chacune entre 11 et 20% du total des subventions, ce que nous évaluons comme un impact important. Les autres localités contiguës ont reçu une faible part de l'enveloppe budgétaire prévue (1 à 10%). Les impacts sur l'économie locale ont alors été qualifiés de peu importants. Seule la communauté de Saint-Félix d'Otis n'a reçu aucune subvention dans le cadre de cette entente (voir figure 2).

Enfin, le troisième type de retombées concerne la création d'emplois, à savoir les emplois directs, rattachés aux organisations parcs, et ceux liés aux activités des délégataires des parcs¹⁴ et les emplois indirects, liés à l'industrie touristique. Concernant les emplois directs, le parc du Saguenay ne génère que quatre emplois annuels et vingt-quatre saisonniers (1997). Quant au parc marin, une base annuelle de personnes était à son emploi en 1997, dont une vingtaine sur une base annuelle. La majeure partie de ces emplois requiert une formation universitaire spécialisée (biologie, géographie, etc.). Ils sont occupés majoritairement par des travailleurs originant de l'extérieur des localités concernées¹⁵. Les résidents locaux sont surtout employés dans les postes de soutien, principalement saisonniers, et moins rémunérés, ce qui confirme les études réalisées sur les impacts des parcs¹⁶. La deuxième catégorie d'emplois directs, créés et/ou consolidés¹⁷, est liée aux activités des délégataires, ce qui génère une trentaine d'emplois saisonniers. La main-d'œuvre embauchée par ces organisations est majoritairement locale, et même que, dans certains cas, la réintégration à l'emploi est un de leurs objectifs¹⁸.

Au regard de la répartition des emplois directs dans les communautés, nous qualifions cet impact de très important pour la communauté de Tadoussac (21 annuels, 35 saisonniers), d'important pour celles de Rivière-Fierrière (1 annuel, 22 saisonniers) et Grandes-Bergeronnes (19 saisonniers) et enfin de peu important pour la ville de La Baie (4 annuels, 1 saisonnier) et d'inexistant pour les autres communautés (voir figure 2).

En ce qui concerne les emplois indirects, il s'agit de ceux reliés à l'industrie touristique stimulée par la présence des parcs. Nous avons tenté d'estimer ce que cela pouvait représenter dans les activités du réseau d'hébergement de la zone périphérique du parc du Saguenay. Notre étude conclut que les retombées économiques générées équivalaient à près d'une centaine d'emplois annuels (chiffres 1994)¹⁹. En réalité, ces emplois sont de nature temporaire, saisonnière (les trois quart entre 10 et 20 semaines) et faiblement rémunérateurs.

Les impacts sur l'industrie touristique locale

Les parcs nationaux ne peuvent être dissociés de l'industrie touristique, d'autant que ces derniers constituent un «produit d'appels», comme nous le montre l'expérience américaine. Ils jouent un rôle important dans la promotion touristique (image de marque, pouvoir de diffusion, grande visibilité). Dans cette perspective, plusieurs entreprises appuient leur marketing sur les produits parcs et baleines. Quant au parc marin et à ses partenaires, leur attraction repose largement sur l'observation des mammifères marins qui a atteint un niveau de popularité inégalée dans le monde, ce qui risque, selon certaines hypothèses, de perturber la ressource. La présence des parcs contribue à créer une synergie dans l'industrie touristique locale de laquelle résulte des incidences pour les communautés. Comment cela se manifeste-t-il?

D'abord, nous avons noté un renforcement des orientations d'aménagement et de développement vers le récréotourisme, et ce dans toutes les localités étudiées (plans d'urbanisme, initiatives de développement local). Deuxièmement, cette présence a renforcé la création d'un contexte économique et politique favorable au développement de l'industrie touristique locale. En effet, la majorité des interviewés (surtout les résidents) considèrent qu'il y a plus d'occasions de développement (surtout des affaires). De l'avis de certains, la venue des parcs favoriserait une voie d'accès aux gouvernements supérieurs. Enfin, les avis sont partagés quant à savoir si la présence des parcs stimule ou gêne l'entrepreneuriat local²⁰. Cependant, il ne faut pas oublier qu'avant 1985, soit avant la venue du parc du Saguenay, les infrastructures touristiques étaient rares dans le Bas-Saguenay.

Enfin, pour les communautés à proximité du secteur de l'embouchure du fjord, il y a une augmentation marquée de l'achalandage touristique, de même qu'une augmentation de la capacité d'accueil du réseau d'hébergement touristique, attribuable au développement important de l'industrie des croisières d'observation des baleines lors des dernières années²¹.

Les impacts sur les conditions de vie

Les parcs nationaux sont des acteurs institutionnels qui, par leur vocation, facilitent et accélèrent le mouvement de reconversion industrielle de l'agroforestier vers le récréotourisme. C'est pourquoi il est possible d'identifier des impacts indirects sur les conditions de vie des populations locales.

L'orientation du développement local vers le récréotourisme sous-tend des modifications dans la structure des emplois locaux. Une partie des emplois est passée du secteur primaire au secteur tertiaire. Cette tertiarisation de

l'emploi s'observe dans dix municipalités, soit un peu plus de la moitié de la zone à l'étude²².

Cette tertiarisation de l'emploi, par le biais de l'industrie touristique, influe sur le revenu moyen par ménage. Comme pour l'ensemble du Québec, il y a une augmentation en chiffres absolus du revenu moyen entre 1981-1991. Cependant, l'écart s'amplifie par rapport à la moyenne régionale pour presque la moitié des communautés. Le revenu est inférieur à celui de la moyenne de leurs régions administratives dans onze des communautés étudiées (1991). Enfin, notons l'augmentation du pourcentage de familles à faible revenu pour la moitié des communautés étudiées²³.

Enfin, certaines incidences relatives aux conditions de vie sont remarquables. Par exemple, Tadoussac, qui vit un rythme effréné du développement touristique depuis le tournant des années quatre-vingt-dix, accuse une hausse sensible du coût de la vie (disponibilité et coût des loyers, coût des aliments), une augmentation importante de la valeur marchande et foncière des propriétés privées (triplée dans certains cas), des taxes municipales et du fardeau de la dette municipale.

Les impacts sur la mobilisation des acteurs locaux

L'arrivée des parcs a suscité la mobilisation des acteurs locaux, et ce, sous différentes formes. Par exemple, ils ont participé activement aux audiences publiques tenues sur le parc marin en 1990 et en 1993 (les deux tiers des 133 mémoires présentés) et ils se sont impliqués dans diverses structures (Société touristique du bord, comités de consultation). De même, dans certains cas, il y a eu une concertation afin de tenter de se donner un pouvoir micro-régional dans la négociation avec les parcs. La mobilisation des acteurs locaux s'est également exprimée à travers des actions et des mouvements contestataires. Rappelons les actions de blocage de route dans différents dossiers (Mont-Édouard, quai de Baie-Sainte-Catherine, politique d'embauche et foyer du chalet à Rivière-Éternité).

Parallèlement, des partenariats ont été créés entre les institutions parcs et certains acteurs locaux, principalement des OSBL offrant déjà des activités en lien avec l'orientation des parcs (interprétation, découverte de la nature, protection). Il faut noter que ces partenariats ne sont pas tous de même importance selon les organisations et les communautés concernées. Ils évoluent dans le temps: certains se sont renforcés ponctuellement lors d'opérations promotionnelles, telle celle du Centre d'interprétation des batteurs de Saint-Fulgence, ou lors de la mise en place de l'exposition d'interprétation du Centre des loisirs marins des Escoumins. Nous avons qualifié ce partenariat de peu important dans ces localités (voir figure 2). Lorsqu'il s'agit d'un partenariat

plus formel et permanent, telle la participation de la communauté montagnaise d'Essipi à divers comités avisateurs, nous avons qualifié l'impact d'important. Enfin, le partenariat désigné comme ayant un impact très important pour la communauté concerne celui établi avec les organisations de type délégataire, soit la Société de développement de Rivière-Éternité, la Corporation touristique de Bergeronnes et le Groupe de recherche sur les mammifères marins (GREMM) à Tadoussac. Enfin, notons que dans la perspective du développement futur du parc marin, la majorité des leaders rencontrés souhaite une participation encore plus importante de leur communauté, c'est-à-dire qui soit décisionnelle et basée sur une représentation locale²⁴.

Les impacts sur l'organisation et la dynamique sociales

La venue des parcs a des incidences multiples sur l'organisation et la dynamique sociales des communautés locales qui ne sont certes pas visibles au premier coup d'oeil. D'abord, au niveau de la recomposition démographique. L'arrivée de travailleurs de l'extérieur, notamment dans le cas du parc marin à Tadoussac, a signifié la venue de nouveaux ménages dans la communauté, soit environ sept à Tadoussac et cinq à Grandes-Bergeronnes, ce qui pourrait constituer un apport dynamisant pour une population vieillissante. D'un autre côté, l'intégration des nouveaux arrivants n'est pas évidente. Les relations entre ceux-ci et la population tadoussacienne de souche sont parfois qualifiées de difficiles²⁵. Un climat tendu règne, notamment à cause d'un manque de communication entre l'acteur parc et la communauté. De plus, à chaque été, pour combler les besoins de l'industrie touristique et ceux des parcs, il y a un afflux de travailleurs saisonniers, ce qui entraîne une modification de la dynamique locale.

Nous avons évalué l'impact de la présence des parcs sur la dynamique sociale à partir du climat des relations parcs-communautés à travers le temps ou les différents étapes d'implantation. L'évaluation a été faite comme suit: lorsque qu'il existe une situation perçue par des acteurs locaux comme difficile à l'occasion, nous qualifions cet impact de peu important. Cela concerne les communautés de Sacré-Coeur et de Bergeronnes. Lorsque la situation a donné lieu à des revendications/négociations, il s'agit d'un impact important. Par exemple, la demande des autochtones (Essipi) pour l'obtention d'un siège dans les comités de coordination ou la demande de la Corporation du site de Robe Noire pour être exclue des limites du parc du Saguenay (Saint-Félix-d'Otis). Enfin, lorsque des gestes de vandalisme ou de contestation se manifestent publiquement (blocage de route), alors l'impact a été jugé très important. Il s'agit de Rivière-Éternité, de Baie-Sainte-Catherine et de Tadoussac (voir figure 2).

Afin de mieux comprendre ce que signifie pour une communauté la présence des parcs, nous avons relaté, dans un portrait plus fin mais aussi dans une perspective plus globale, le cas de Rivière-Éternité, porte d'entrée du parc du Saguenay.

Le cas de Rivière-Éternité²⁶

Tels les grains d'un chapelet, les maisons du village de Rivière-Éternité s'échelonnent tout au long de la route régionale 170. Le noyau du village se love au pied des montagnes. Plus de 600 âmes animent les lieux. Officiellement créée en 1974, la plus jeune municipalité de la microrégion du Bas-Saguenay est maintenant connue comme la porte d'entrée du parc du Saguenay, mais surtout pour la célèbre statue qui orne le cap Trinité. Perchée sur un des plus hauts caps du bord du Saguenay, la statue de Notre-Dame-du-Saguenay attirait déjà, dès le début du siècle, des touristes américains endimanchés sur leurs beaux «bateaux blancs». Aujourd'hui, les bateaux-croisières perpétuent la tradition. Un sentier pédestre y conduit et, lors de la fête de la Vierge, une messe en plein air y est célébrée à chaque année. Le lien entre la tradition catholique et le récréotourisme se poursuit à l'hiver, puisque chaque maison illumine son parterre d'une crèche de Noël et qu'une exposition de crèches tente d'attirer les touristes.

Le potentiel paysager du secteur de baie Éternité amena, dès 1972, la Société de développement touristique de Rivière-Éternité à le protéger des coupes forestières et à acquérir les titres de propriété de la compagnie Price Brothers. Regroupant plus de 150 membres, cette Société visait à préserver le caractère naturel de ce territoire, à conserver l'accès public au bord et à mettre en valeur son important potentiel récréotouristique: «On a décidé qu'on n'entrerait pas nos arbres à l'extérieur, mais que ce serait les gens de l'extérieur qui orienteraient ici pour voir nos arbres»²⁷.

C'est un véritable chantier collectif qui se met en oeuvre. Pendant près de dix ans, et sous la supervision de la Société, l'ensemble de la population éternitoise, hommes et femmes, y travaillait activement et bénévolement. Leurs premières actions consistent à améliorer le chemin d'accès vers la baie et à implanter le sentier menant à la statue. Puis un chalet est construit et meublé. Le nouvel accès terrestre et les aménagements permettent aux Éternitois de découvrir à leur tour la beauté, voire la richesse de cette partie de leur territoire. Celle-ci devient même un lieu prisé de loisir et de rencontres: pique-nique du dimanche, observation des bateaux remontant le Saguenay, pêche et navigation de plaisance étaient parmi les activités pratiquées.

Désireux de partager leur magnifique coin de pays, les Éternitois souscrivent rapidement aux désirs des gouvernements. L'éventuelle création d'un

parc national fait miroiter investissements (50 M\$), emplois et achalandage (200 000 visiteurs/année). La volonté d'Ottawa de zoner vert ce territoire, dans la foulée de Forillon, réveille appétit et craintes dans les communautés avoisinantes. En pleine montée souverainiste, Québec refuse de céder ses terres et crée un parc provincial (1983). Ce projet déçoit quelque peu les gens du Bas-Saguenay à cause de son envergure moindre, mais surtout à cause du statut de conservation du parc du Saguenay, ce qui aura pour effet de limiter les activités à caractère sportif ou traditionnel, de même que l'importance du développement des infrastructures touristiques.

Le parc du Saguenay développe son premier pôle à la baie Éternité et y investit six millions de dollars sur une période de dix ans (1983-1993)²⁸. Un partenariat est établi entre le MEF et la Société de développement touristique de Rivière-Éternité. Une aide gouvernementale permet la construction de chalets locatifs aux limites du parc et la Société agrira à titre de déléguaire. Cela fait partie d'une enveloppe de dix millions de dollars, financée conjointement par Ottawa et Québec, pour soutenir des projets touristiques dans la zone périphérique du parc.

En cédant son droit d'usage du territoire pour des fins de protection environnementale, la communauté accepte de se priver d'un accès direct au potentiel de développement du bord en échange de retombées économiques éventuelles. Presque quinze plus tard, celles-ci se font toujours attendre, ce qui crée insatisfaction et insécurité. Mais le problème de cette concession territoriale est amplifiée par le fait que la majeure partie du territoire relève d'un mode de gestion extralocale (parc québécois, ZEC, lots intramunicipaux et contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers [CAAF]). Ainsi, seulement 6% du territoire, dont la tenure des terres est privée, est géré par la municipalité²⁹. Cela représente une contrainte significative à toute velléité de développement local.

La communauté comptait intensément sur la mise en valeur du potentiel récréotouristique associé à la splendeur du bord, et ce, afin de compenser la perte significative d'emplois reliée à la restructuration et la modernisation de l'industrie forestière. Ce passage ne va cependant pas de soi. La venue du parc du Saguenay et, par la suite, du parc marin Saguenay—Saint-Laurent, après avoir suscité de nombreux espoirs, n'a pas semblé avoir mené à la *Terre promise*.

Quinze ans sur le développement de la communauté, à partir pouvons-nous faire sur le développement de la communauté, quels constats d'indicateurs socio-économiques? Concernant l'économie locale, les indicateurs statistiques révèlent une détérioration de la situation. En effet, alors qu'au début des années quatre-vingt le taux de chômage était moins élevé que la moyenne régionale et le revenu moyen par ménage se comparait avantageusement, à partir du milieu des années quatre-vingt, la situation se

dégradé: le revenu moyen par ménage est en baisse (6 000 \$ de moins, 1991) par rapport à la moyenne régionale et le taux de chômage en hausse (+40%, 1991) (tableau 1). La proportion de la population âgée de plus de 45 ans augmente, sous l'effet combiné des phénomènes de vieillissement et d'exode des jeunes. Néanmoins, il faut noter une amélioration dans la scolarisation de la population (+4,5% entre 1986-1991, ce qui ne représente toutefois qu'une dizaine de personnes) et une augmentation de la richesse collective (revenu moyen par ménage).

Tableau 1
Indicateurs socio-économiques de Rivière-Éternité, 1981-1991

Indicateur/année	1981	1986	1991
Variation de la population (%)*	+2,8	-2,4	-4,8
Population 15-44 ans (%)	50,8	50,4	51,2
Population 45 ans et plus (%)	15,9	19,1	21,5
Pop. ayant une faible scolarité (%)**	40,4	41,1	22,7
Pop. ayant entrepris des études universitaires (%)	1,1	0	4,5
Emploi/population (%)	45,7	46,7	47,7
Taux de chômage (%)	5,3	36,2	45,1
Familles à faible revenu (%)	13,8	29,8	18,8
Revenu moyen/ménage (\$)	22 686	24 786	32 671

*Par rapport au recensement précédent

** Moins d'une neuvième année d'études

Source: Statistique Canada

Il semble bien que, dans la foulée d'une reconversion industrielle vers le récréotourisme, ce nouveau créneau de développement n'ait pas encore livré les fruits attendus. Rivière-Éternité connaît des difficultés majeures et ce malgré la venue d'un acteur majeur comme le parc du Saguenay et des investissements gouvernementaux soutenant les infrastructures touristiques. Pourquoi la communauté locale n'a pas réussi à tirer davantage profit du contexte de développement? Certaines pistes exploratoires sont ici avancées.

Rivière-Éternité reçoit mal en bon an, la visite de plus ou moins 50 000 personnes. Selon les intervenants, cette fréquentation, concentrée sur quelques semaines estivales, est cependant beaucoup trop faible. Les emplois directs sont également très peu nombreux et saisonniers³⁰. En fait, c'est surtout la Société de développement touristique qui crée le plus d'emplois locaux, soit une dizaine. Afin de stimuler la fréquentation lors des autres saisons, la Société offre les

produits de la pêche blanche, celui de la cabane à sucre éducative et des crêches de Noël. Cet événement, qui prend de l'ampleur à chaque année, est l'occasion de démontrer le savoir-faire et la créativité des Éternitois. Il participe, avec ceux des autres villages, à la mise sur pied d'un circuit microrégional de manifestations d'art populaire. Cette diversification des saisons touristiques et le développement de produits mieux enracinés dans la culture et les savoir-faire locaux semblent très prometteurs pour l'avenir de l'industrie récréotouristique. Mais le problème de l'éloignement géographique du Bas-Saguenay, par rapport aux circuits touristiques et aux accès routiers, demeure un obstacle majeur selon les intervenants.

Bien que cette industrie en soit encore à ses balbutiements, des leaders Éternitois, forts de leurs dix années d'expérience, constatent que le tourisme ne tolère par l'improvisation: il y a nécessité d'obtenir des capitaux, des connaissances et de l'expertise ancrés localement. Il y a aussi nécessité de former et mobiliser les ressources des communautés du Bas-Saguenay³¹. Le problème de la communication entre les communautés et les travailleurs des parcs mérite une attention particulière, car il est devenu une source de stress, voire de conflits potentiels, notamment à cause des tâches reliées à l'application de la réglementation qu'exercent ces derniers³². Si plusieurs avouent «*me plus se sentir chez eux*», peut-être faut-il voir là un signal d'alarme, une sorte de sentiment d'impuissance. Encore une fois, les enjeux de la maîtrise du territoire et du partage des retombées économiques entre les acteurs et entre les communautés se retrouvent au coeur du problème. Une industrie récréotouristique florissante et une gestion intégrée des ressources ne sauraient se développer sans la participation éclairée et étroite des communautés locales concernées, dans une perspective valorisant la prise en main ou l'«*empowerment*» des individus et des acteurs sociaux.

Bien que, d'entrée de jeu, les stratégies d'aménagement à caractère environnementaliste et/ou récréotouristique apparaissent louables et valorisantes, elles ne sont tout de même pas sans conséquences pour le développement des communautés locales rurales, surtout lorsque ces stratégies ne sont pas mises en place et contrôlées par et pour elles. Dans une première tentative pour regrouper les incidences observées, nous avons noté huit champs d'impacts. Ces champs et les impacts qui y sont rattachés indiquent que la présence des parcs influe de façon significative sur l'organisation socio spatiale des communautés. Plusieurs indices militent en faveur de liens inévitables qui se manifestent ou se spatialisent différemment, comme nous l'avons vu, selon la localisation, la dynamique et le cycle de développement de chaque communauté. À cette étape-ci de la recherche, il découle que les communautés

les plus affectées sont celles qui reçoivent des infrastructures des parcs, ce qui tend à confirmer la corrélation entre la localisation du projet porteur de changement et l'intensité des impacts.

Il ne nous appartient pas, dans le cadre de la recherche, de porter un jugement sur les actions des uns et des autres. Ce qui nous importe est d'abord de mieux éclairer la problématique des rapports État/collectivités locales à la lumière des rapports parcs/communautés. Il nous importe aussi, selon une approche intégrée, constructiviste et holistique, de dépasser la démonstration de la relation positiviste causale (c'est-à-dire de cause [parc] à effet [l'impact sur la communauté]). Une méthodologie d'évaluation des impacts sociaux (EIS) ne saurait être valable selon une approche positiviste favorisant une logique sectorielle et la simple application de mesures compensatoires. L'EIS peut devenir un outil intégrateur, conciliant changement social et connaissance, en autant que cette dernière se situe, selon nous, dans une perspective de développement local viable centrée sur l'empowerment des communautés.

À ce titre, quelques recommandations globales peuvent être formulées à l'endroit des communautés locales:

- 1) identifier les termes concrets et les objectifs recherchés du partenariat avec les parcs, dans les procédures de mise en place, de gestion et de suivi des parcs nationaux;
- 2) créer un lieu d'échanges afin de mettre en commun l'expérience de partenariat acquise et l'évolution du suivi touristique et ce afin de maximiser les retombées positives et minimiser les impacts négatifs;
- 3) consacrer des efforts et se donner des outils pour mettre à jour et systématiser leurs connaissances du milieu socio-environnemental afin de mieux maîtriser l'orientation du changement suscité ou appréhendé par l'industrie touristique.

Ces recommandations montrent toute la complexité et la difficulté d'arrimer des stratégies et des structures nationales de conservation, notamment les parcs, au renforcement du développement local des communautés rurales et de leur rieux-être. Mais elles en soulignent aussi toute l'importance. Si nous ne voulons pas réduire les parcs à de vastes terrains de jeux pour urbains ou touristes en mal de déplacement, ou pire encore, faire des communautés locales des sortes de villages factices où toute l'activité apparente est vidée de son sens car réduite à un simulateur temporaire pour la saison touristique — comme cela s'est produit dans plusieurs villages touristiques du monde — des corrections rapides et majeures s'imposent. Une sensibilité des décideurs et des gestionnaires aux réalités des petites communautés et une prise de conscience des changements induits par leur présence seraient sans aucun doute un pas vers un développement local viable.

Notes

- 1 Nos remerciements au FCAR (1992-1995), au Conseil national de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) (1995-1998) et à la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi (FUQAC, 1995-1996) pour leur appui financier à l'ensemble du projet de recherche.
- 2 Cet objectif de préservation peut être mis en doute, notamment dans le cas de parcs américains et canadiens (Grand Canyon, Banff) victimes d'une surcharge de fréquentation et de nombreux aménagements touristiques en périphérie. «*Les parcs nationaux américains victimes de leur succès*», Le Soleil, (26 juillet 1997).
- 3 Le statut de parc de conservation ne recueillait d'ailleurs pas l'assentiment de plusieurs leaders locaux.
- 4 Selon le modèle français du parc des Cévennes qui est d'ailleurs jumelé au parc du Saguenay et fait l'objet de diverses collaborations.
- 5 Christiane Gagnon, *La recomposition des territoires: Développement local viable*, Paris, Éditions Flammarion, 1994, 271 p.
- 6 *Guidelines and Principles for Social Impact Assessments*, Impact Assessment Bulletin, vol. 12, no. 2 (1994): 107.
- 7 Leur description plus complète fera l'objet d'un rapport de recherche au cours de l'année 1998.
- 8 Pour les acteurs locaux, il existe une confusion certaine entre les rôles des différentes instances gouvernementales (Pêches et Océans, Transport Canada) et celui du parc marin.
- 9 Les barrières de contrôle aux accès, les tarifications d'entrée ou la surveillance par le personnel des parcs sont perçues par les résidents comme des freins à fréquenter le territoire du parc de façon spontanée.
- 10 Audiences publiques, 1990, 1993.
- 11 Ottawa et Québec, *Le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent*, «Carrefour de vie, source d'échanges et de richesses», Le plan directeur, 1995, 70 p.
- 12 Entrevue, 1996.
- 13 Ce qui souligne la différence entre les moyens financiers de Québec et d'Ottawa.
- 14 Les délégués sont les partenaires officiels des parcs. Ces organismes, majoritairement sans but lucratif, ont comme mandat de gérer certains services et activités offerts dans les parcs (restauration, hébergement).
- 15 Il importe néanmoins de souligner que la politique d'embauche mise de l'avant par le parc du Saguenay priorise la main-d'œuvre régionale.
- 16 Karen Fog Olwig, «*National Parks, Tourism and Local Development: A West Indian Case*», *Human Organization*, vol. 39, no 1 (1980): 22-31; Kishore Rao et Charles Geisler, «*The Social Consequences of Protected Areas Development for Resident Populations*», *Society and Natural Resources*, vol. 3, (1990): 19-32.
- 17 Comme la plupart de ces OSBL existaient avant la venue des parcs et offraient déjà des services apparents, il est plus juste parler de création et/ou de consolidation d'emplois.
- 18 Entrevue, 1996.
- 19 Marie-Josée Fortin et Christiane Gagnon, *Évaluation des retombées économiques du parc du Saguenay dans la zone périphérique selon trois scénarios (1994)*, rapport de recherche non publié, 1996, 17 p. et annexes.
- 20 Entrevues 1996.
- 21 Fréquentation estimée à 33 000 touristes en 1985, 150 000 en 1991 et plus de 300 000 en 1995, selon diverses études citées dans Centre Saint-Laurent, *Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du Saguenay*, 1995, p. 139.

-
- 22 Ottawa, Statistique Canada, Profil du recensement de 1981, 1986, 1991.
- 23 Ibid.
- 24 Entrevues, 1996.
- 25 Entrevues, 1996 et 1997.
- 26 Cette partie du texte a fait l'objet d'un article dans la revue Profils Saguenay, vol 3, no 1 (1996), avec la collaboration de Marie-Josée Fortin.
- 27 Entrevue avec un des membres fondateurs de la société touristique.
- 28 Québec, Le Parc du Saguenay et sa zone périphérique: 10 ans de vie active! n. d., 44 p.
- 29 Jean Desy, dir., Développement local et aménagement intégré du territoire et des ressources de Rivière-Herminé, Chicoutimi, GRP, UQAC, 1995, 62 p.
- 30 Soit une quinzaine de postes saisonniers directement liés au parc du Saguenay dont à peine le tiers est occupé par des Herminois, les autres requérant des compétences spécialisées (naturalistes, biologistes) que les locaux ne possèdent pas. Et ce, sans compter la diminution du nombre de postes depuis quelques années, à cause des compressions budgétaires.
- 31 Entrevues, 1996 et 1997.
- 32 «Focus groups», été 1997.